

Blois, le 21 janvier 2022

DÉMONSTRATION DE CAPTEURS DE CO₂ AU COLLÈGE MARIE CURIE DE SAINT-LAURENT-NOUAN

Le 20 janvier 2022, Madame Claire Foucher-Maupetit, vice-présidente du conseil départemental chargée de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des collèges et des bâtiments, et Madame Virginie Verneret, conseillère départementale du canton de Chambord, ont participé à une démonstration des capteurs de dioxyde de carbone mis en place par le département dans les 26 collèges publics du Loir-et-Cher. En cette période de crise sanitaire de la Covid-19, l'objectif de cet équipement est d'assurer la surveillance de la qualité de l'air dans les principales salles de ces établissements afin de sensibiliser aux bonnes pratiques d'aération et ainsi contenir l'épidémie.

Réalisée au collège « Marie Curie » de Saint-Laurent-Nouan en présence de Monsieur David Fourrage, principal de l'établissement, cette démonstration visait à présenter le fonctionnement de ces capteurs qui mesurent le niveau de dioxyde de carbone de la salle équipée et alertent ses occupants, au moyen d'un signal lumineux, de la nécessité ou non d'aérer.

Face à l'impossibilité de mesurer le taux de concentration du coronavirus, le recours à ces boîtiers se révèle particulièrement efficace. Utilisant le CO₂ comme marqueur des gaz expirés par la respiration humaine, ils permettent d'évaluer facilement la qualité de l'air dans un espace clos. Ainsi, si une salle présente un taux élevé, un signal alerte immédiatement du besoin d'aérer afin d'évacuer l'air vicié et de contribuer à une diminution tangible des risques de contamination.

Un voyant indique par trois couleurs la qualité de l'air : vert pour très bon, orange pour moyen et rouge pour alerte.

Alimenté par une simple prise USB, ce boîtier analyse en continu la qualité de l'air en intérieur. D'un coût unitaire de 123,40 € HT et d'une durée de vie de 15 ans, il intègre une fonction de ré-étalonnage automatique et hebdomadaire de sa sonde de CO₂, évitant ainsi tout acte de maintenance.

D'un coût total de 9 625 euros HT intégralement pris en charge par le conseil départemental de Loir-et-Cher - avec le soutien financier de l'état à hauteur de 50€ par capteur - **cette opération a permis d'équiper chaque collège de trois capteurs** dans les salles les plus fréquentées : le réfectoire, une salle de permanence et un autre lieu au choix de l'établissement.

Démarrée le 6 décembre dernier, la dotation de l'ensemble des 26 collèges loir-et-chériens a pris fin 11 jours plus tard.



CONTACT PRESSE

Direction de la communication

Conseil départemental de Loir-et-Cher
dircom@departement41.fr - 02 54 58 41 12

suivez-nous sur :
departement41

